

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

17 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. LAPTEVA, M. GRENIER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE

Absents excusés: F. KHIAR, H. GRANGE, P. GUINOT, C. TOWNSEND, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, Y. DUMAS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à M. GRENIER

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

8. Finances – Tarif des concessions du colombarium

Vu les articles L2223-13, L2223-14 et L2223-15 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient que le conseil municipal fixe les tarifs de concessions cimetière de la commune,

Vu la délibération D2022 25 07 073 du 25 juillet 2022 qui fixe le tarif des concessions cimetière,

Considérant que la délibération qui fixe le montant des concessions attribuées au colombarium est inexistante,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour les concessions du Colombarium, et que le tarif actuellement appliqué est de 121,96€ pour une concession de 15 ans.

Il est proposé d'appliquer un montant qui soit entier par simplification administrative, soit 125€ à compter du 1er novembre 2022.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **FIXE** le tarif des concessions du colombarium à 125€ pour 15 ans
- **RAPPELE** que le tarif des concessions du cimetière sont fixées à 150€ pour 15 ans.
- **DIT** que la recette sera intégralement versée au budget communal

Fait à Ornex, le 21 octobre 2022

Jean-François OBEZ

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Le Maire,
J-F. OBEZ



Certifié exécutoire le : 21 octobre 2022

Affiché le : 21 octobre 2022

